



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n° 2022-12-02**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/11/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/11/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Jérôme NOBLE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 28 novembre 2022  
 Caroline GUERAUD donne procuration à Cyril DURU en date du 30 novembre 2022  
 Chantal ROCHEFORT donne procuration à Nadine DURU en date du 15 novembre 2022  
 Davy CAMY donne procuration à François TRAMASSET en date du 30 novembre 2022  
 Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 30 novembre 2022  
 Senay OZTURK donne procuration à Sandrine COELHO en date du 29 novembre 2022  
 Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022  
 Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOULO en date du 28 novembre 2022

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

**OBJET : Accords de cession de parcelles de la Zone d'Aménagement Concerté des trois fontaines – ilots S6, S8 et S10**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 03 novembre 2022 approuvant l'avenant au C.C.C.T. de la Z.A.C. des trois fontaines pour la vente de l'ilot S10 à la société SCCV ONDON ainsi que sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022 approuvant les avenants au C.C.C.T. de la Z.A.C. des trois fontaines pour la vente des ilots S6 et S8 à la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT.







Il convient donc, à la demande de l'aménageur « la SATEL », d'autoriser les cessions suivantes et de signer les actes en la forme authentique :

**Pour l'ilot S6**, cession des parcelles cadastrées section AP n°327, 328 et 330, d'une superficie de 8 735m<sup>2</sup>, au profit de la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT avec les caractéristiques suivantes : acquisition foncière en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 47 logements à usage d'habitation pour une surface plancher de 3 370m<sup>2</sup>. Ce programme comprend la réalisation de 18 logements locatifs sociaux et 29 logements en accession sociale à la propriété. Le prix de cession est de 625 040 €HT.

**Pour l'ilot S8**, cession des parcelles cadastrées section AO n°0087p et n°0021p, d'une superficie de 4 864m<sup>2</sup>, au profit de la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT avec les caractéristiques suivantes : acquisition foncière en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 28 logements à usage d'habitation pour une surface plancher de 2 103.20m<sup>2</sup>. Ce programme comprend la réalisation de 18 logements collectifs et 10 villas en accession sociale à la propriété. Le prix de cession est de 645 660 €HT.

**Pour l'ilot S10**, cession des parcelles cadastrées section AO n°0021p, n°0022p et n°0129p, d'une superficie de 2 619m<sup>2</sup>, au profit de la société dénommée SCCV ONDON avec les caractéristiques suivantes : acquisition foncière en vue de la construction d'un ensemble immobilier de 27 logements à usage d'habitation pour une surface plancher de 2 137.30m<sup>2</sup>. Ce programme comprend la réalisation de 6 logements en accession maîtrisée et 21 logements en accession libre. Le prix de cession est de 955 383 €HT.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver, pour les ilots S6, S8 et S10, ces cessions avec les caractéristiques suscitées et d'autoriser la SATEL à signer les actes de ventes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** la cession pour les ilots S6, parcelles cadastrées section AP n°327, 328 et 330, d'une superficie de 8 735m<sup>2</sup> et S8, parcelles cadastrées section AO n°0087p et n°0021p, d'une superficie de 4 864m<sup>2</sup> au profit de la société COMITE OUVRIER DU LOGEMENT,

- **AUTORISE** la SATEL à signer l'acte de vente à la société dénommée COMITE OUVRIER DU LOGEMENT, société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré à capital variable, dont le siège est à ANGLET (64600), 73 rue de Lamouly, identifiée au SIREN sous le numéro 552721565 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE. Cette vente interviendra suivant les caractéristiques suscitées,



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Affiché/Publié le 06/12/2022

ID : 040-214002099-20221201-DELIB2022\_12\_02-DE



- **APPROUVE** pour l'ilot S10 la cession des parcelles cadastrées section AO n°0021p, n°0022p et n°0129p, d'une superficie de 2 619m<sup>2</sup>, au profit de la société dénommé SCCV ONDON,

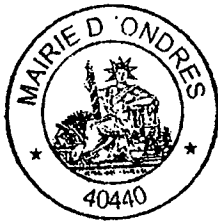
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires y afférents.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

**Pour extrait conforme,  
Le 05 décembre 2022  
Le Maire,**



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ...06... / 12... / 2022

- après télétransmission électronique le ...06... / 12... / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...06 / 12 / 2022